



# Saint-Perpignan-Sud Jean-Bosco

Les Paroisses de Saint-Paul du Moulin-à-Vent,  
des Saints-Julien-et-Baselisse de Villeneuve-de-la-Raho,  
la Chapelle Saint-Vincent-de-Paul vous informent

N° 33



2<sup>nd</sup> CONFINEMENT  
Numéro spécial n°2  
8 Novembre 2020

## PEPITES SPIRITUELLES

Puisque la 2<sup>ème</sup> lecture de ce dimanche est sans aucun doute l'épître la plus choisie pour la liturgie de la Parole des funérailles, et que nous sommes au mois de novembre, mois privilégié de prière pour nos défunts, voici en commentaire sur la deuxième page la Lettre de saint Brulion de Saragosse que nous avons en 2<sup>ème</sup> leçon à l'office des lectures des défunts.



Abbé Samuel Delmas, curé

06 50 16 25 30

[cure@saintjeanbosco66.fr](mailto:cure@saintjeanbosco66.fr)

**Lecture de la première lettre de saint Paul apôtre aux Thessaloniens 1 Th 4, 13-18**

Frères, nous ne voulons pas vous laisser dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis dans la mort ; il ne faut pas que vous soyez abattus comme les autres, qui n'ont pas d'espérance. Jésus, nous le croyons, est mort et ressuscité ; de même, nous le croyons aussi, ceux qui se sont endormis, Dieu, par Jésus, les emmènera avec lui. Car, sur la parole du Seigneur, nous vous déclarons ceci : nous les vivants, nous qui sommes encore là pour la venue du Seigneur, nous ne devancerons pas ceux qui se sont endormis. Au signal donné par la voix de l'archange, et par la trompette divine, le Seigneur lui-même descendra du ciel, et ceux qui sont morts dans le Christ ressusciteront d'abord. Ensuite, nous les vivants, nous qui sommes encore là, nous serons emportés sur les nuées du ciel, en même temps qu'eux, à la rencontre du Seigneur. Ainsi, nous serons pour toujours avec le Seigneur. Réconfortez-vous donc les uns les autres avec ce que je viens de dire.

– Parole du Seigneur.



## SECRETARIAT

12, rue Saint-Nazaire

66 100 PERPIGNAN

04 68 50 36 18

[secretariat@saintjeanbosco66.fr](mailto:secretariat@saintjeanbosco66.fr)



[saintjeanbosco66.fr](http://saintjeanbosco66.fr)



Communauté de Paroisses  
Saint-Jean-Bosco

## LETTRE DE SAINT BRAULION DE SARAGOSSE

### « Ne pleurons pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance »

Le Christ, espérance de tous les croyants, appelle ceux qui quittent ce monde non pas des morts, mais des dormants, lorsqu'il dit : « Lazare, notre ami, s'est endormi. »

L'Apôtre Paul à son tour ne veut pas que nous soyons attristés au sujet de ceux qui se sont endormis ; par là, si notre foi tient que tous ceux qui croient au Christ, selon sa parole dans l'Évangile, ne mourront jamais, nous savons que lui n'est pas mort et que nous-mêmes ne mourrons pas.

C'est parce que, au signal donné par la voix de l'archange et à l'appel de la trompette divine, le Seigneur lui-même descendra du ciel, et ceux qui sont morts en lui ressusciteront.

Que l'espérance de la résurrection nous encourage donc, puisque nous reverrons alors ceux que nous avons perdus. Il importe que nous croyions fermement en lui, c'est-à-dire que nous obéissions à ses préceptes, car il met sa puissance suprême à relever les morts, plus facilement que nous n'éveillons ceux qui sont endormis. Voilà ce que nous disons et pourtant, je ne sais par quel sentiment, nous nous réfugions dans les larmes et le sentiment du regret entame la foi de notre âme. Hélas ! Que la condition de l'homme est pitoyable et combien, sans le Christ, notre vie est vaine !

O mort, toi qui as la cruauté de briser l'union des époux et de séparer ceux qu'unit l'amitié, dès maintenant ta force est écrasée. Dès maintenant il est broyé, ton joug impitoyable, par celui qui te menaçait avec les rugissements du prophète Osée : O mort, je serais ta mort. Aussi, avec l'Apôtre, nous jetons ce défi : O mort, où est ta victoire ? Où est-il, ô mort, ton dard venimeux ?

Celui qui t'a vaincue nous a rachetés, il a livré son âme bien-aimée aux mains des impies, afin de faire d'eux ses bien-aimés. Il serait trop long de rappeler tout ce qui dans les saintes Écritures devrait nous apporter à tous de la consolation. Qu'il nous suffise d'espérer en la résurrection et d'élever nos regards vers la gloire de notre Rédempteur, car c'est en lui que nous sommes déjà ressuscités, comme notre foi nous le fait penser, selon le mot de l'Apôtre : Si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui. Car nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes, mais à lui qui nous a rachetés, lui dont la volonté doit toujours régler notre volonté ; c'est pourquoi nous disons dans la prière : Que ta volonté soit faite.



## UNE INDULGENCE POUR UNE ÂME DU PURGATOIRE ?

### DECRET DE LA PENITENCERIE APOSTOLIQUE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

Cette année, en raison des contingences actuelles dues à la pandémie de «covid-19», les Indulgences plénières pour les fidèles défunts seront prorogées pendant tout le mois de novembre, en adaptant les œuvres et les conditions pour garantir la sécurité des fidèles.

De nombreuses supplications de saints pasteurs sont parvenues à la Pénitencerie apostolique, qui demandaient que cette année, à cause de l'épidémie de «covid-19», les œuvres pieuses pour obtenir les Indulgences plénières applicables aux âmes du Purgatoire soient transformées, en conformité avec le Manuel des Indulgences (conc. 29, § 1). C'est pourquoi, la Pénitencerie apostolique, sur mandat spécial de Sa Sainteté le Pape François, établit et décide bien volontiers que cette année, pour éviter des rassemblements là où ils sont interdits :

a. l'Indulgence plénière pour ceux qui visitent un cimetière et qui prient pour les défunts, ne serait-ce qu'en esprit, généralement établie uniquement dans les jours du 1er au 8 novembre, peut être transférée aux autres jours du même mois jusqu'à son terme. Ces jours, librement choisis par les fidèles individuels, pourront également ne pas se suivre entre eux;

b. l'Indulgence plénière du 2 novembre, établie à l'occasion de la Commémoration de tous les fidèles défunts pour ceux qui visitent pieusement une église ou un oratoire et récitent en ce lieu le «Notre Père» et le «Credo», peut être transférée non seulement au dimanche précédent ou au jour de la solennité de la Toussaint, mais également à un autre jour du mois de novembre, au libre choix des fidèles individuels.

Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui pour de graves motifs ne peuvent pas sortir de chez eux, par exemple à cause des restrictions imposées par les autorités compétentes pendant le temps de pandémie, pour éviter que les nombreux fidèles ne se rassemblent dans les lieux sacrés, pourront obtenir l'Indulgence plénière si, s'unissant spirituellement à tous les autres fidèles, entièrement détachés du péché et avec l'intention d'obtempérer dès que possible aux trois conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Saint-Père), devant une image de Jésus ou de la Bienheureuse Vierge Marie, ils récitent de pieuses oraisons pour les défunts, par exemple les Laudes et les Vêpres de l'Office des défunts, le Rosaire marial, le Chapelet à la Divine miséricorde, d'autres prières pour les défunts plus chères aux fidèles, ou s'ils se consacrent à la lecture méditée de l'un des passages évangéliques proposés par la liturgie des défunts, ou accomplissent une œuvre de miséricorde en offrant à Dieu les douleurs et les difficultés de leur propre vie.

Pour une obtention plus aisée de la grâce divine à travers la charité pastorale, la Pénitencerie prie vivement que tous les prêtres pourvus des facultés opportunes, s'offrent avec une générosité particulière à la célébration du sacrement de la pénitence et administrent la Sainte Communion aux malades.

Toutefois, en ce qui concerne les conditions spirituelles pour obtenir pleinement l'Indulgence, il est rappelé d'avoir recours aux indications déjà promulguées dans la note «A propos du Sacrement de la Pénitence dans la situation actuelle de pandémie», publiée par la Pénitencerie apostolique le 19 mars 2020.

Enfin, étant donné que les âmes du Purgatoire sont aidées par les prières d'intention des fidèles et en particulier par le sacrifice de l'Autel agréable à Dieu (cf. Conc. Tr. Sess. XXV, décr. De Purgatorio), tous les prêtres sont vivement invités à célébrer trois fois la Messe le jour de la Commémoration de tous les fidèles défunts, en conformité avec la Constitution apostolique «Incruentum Altaris», promulguée par le Pape Benoît XV, de vénérée mémoire, le 10 août 1915.

Le présent Décret est valable pendant tout le mois de novembre. Nonobstant toute disposition contraire.

Donné à Rome, au siège de la Pénitencerie apostolique, le 22 octobre 2020, mémoire de saint Jean-Paul II.

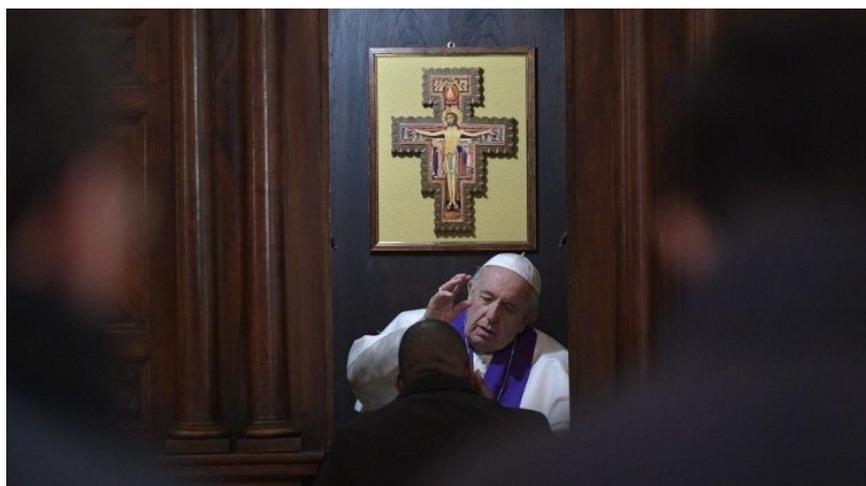
Mauro Card. Piacenza, Pénitencier majeur

Pour aller plus loin sur la question de l'indulgence :

<https://fr.aleteia.org/2020/10/24/le-vatican-facilite-l'obtention-d'une-indulgence-pour-les-morts-en-novembre/>

<https://fr.aleteia.org/2020/03/26/quelle-est-la-difference-entre-le-pardon-des-peches-et-le-don-des-indulgences/>

[http://www.vatican.va/archive/FRA0013/\\_P4B.HTM](http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P4B.HTM)



# CONFINEMENT

## FIL INFO PAROISSES

*A PARTIR DU 3 NOVEMBRE*

### TOUS LES JOURS :

- L'église Saint-Paul est ouverte de 9 h 30 à 12 h 00.
- Le Saint-Sacrement est exposé à l'adoration individuelle de 10 h 00 à 11 h 00.
- Le samedi, le chapelet est prié à 9 h 30 depuis l'église Saint-Paul et retransmis en direct sur notre page facebook : [https://www.facebook.com/Communaut%C3%A9-de-Paroisses-Saint-Jean-Bosco-2315680612083841/?modal=admin\\_todo\\_tour](https://www.facebook.com/Communaut%C3%A9-de-Paroisses-Saint-Jean-Bosco-2315680612083841/?modal=admin_todo_tour)
- L'abbé Samuel Delmas est présent à l'église Saint-Paul entre 9 h 30 et 12 h 00 pour les confessions ou pour tout autre demande : visite et sacrements aux malades, entretiens spirituels, aides matérielles...
- La cérémonie des obsèques est possible dans la limite de 30 personnes maximum.
- En ce qui concerne la messe, toute célébration publique est interdite. Comme tout prêtre célèbre la messe quotidiennement, n'hésitez pas à prendre contact.
- Le catéchisme des enfants et les autres activités (en présentiel dans nos locaux) sont pour le moment suspendus.
- A Villeneuve-de-la-Raho, une fois les travaux de l'église terminés (16 novembre), nous verrons quelles propositions apporter.



# NOUVELLES AUX PAROISSIENS CONFINES

## *Quelques nouvelles de ces derniers jours :*

Cette semaine a été portée par l'élan de grâces de la fête de la Toussaint et du jour de prière pour nos défunts. Nous avons encore pu nous réunir ces jours avant que nos paroisses entrent dans le mode confinement. Il va sans dire qu'à compter du mercredi soir, jour où nous avons appris ces nouvelles contraintes, jusqu'au mardi soir, une intensité spirituelle partagée s'est ressentie en nos assemblées.

En parallèle, l'horreur de l'attentat de Nice a été suivi d'une protection policière particulière à l'occasion de ces fêtes. Des policiers ou gendarmes étaient présents à tous les offices sur notre communauté de paroisses. L'agression du prêtre orthodoxe à Lyon le samedi après-midi nous a même valu (Philippe le séminariste et moi-même) d'être « escorté » depuis la chapelle Saint-Vincent-de-Paul jusqu'à l'église Saint-Paul pour les messes anticipées du samedi soir. J'en profite ici pour exprimer toute ma reconnaissance aux forces de l'ordre qui, malgré de nos nombreuses difficultés, jour à jour veillent sur nous.

Si le mois de novembre est le mois de prière pour les défunts, et tout particulièrement l'octave des défunts entre le 1er et le 8 novembre, cela n'a jamais été aussi vrai que cette semaine sur notre communauté. Ainsi, entre mardi et ce samedi, ce sont 7 chrétiens pour lesquels nous avons eu à célébrer les obsèques et autant de familles en deuil à accompagner. Par ailleurs, ce jeudi, jour de l'institution de l'eucharistie et du sacerdoce, j'en ai profité pour célébrer la messe en mémoire des prêtres défunts de nos paroisses.

La semaine à venir s'annonce plus calme. A moins que le Conseil d'Etat ne rende plus souple l'accès à nos églises, ce dont j'espère, et qui nous permettrait peut être d'apporter de nouvelles propositions. (*voir feuille sur l'Eglise de France*)



*Toussaint : quelques reliques exposées devant l'autel*



*1<sup>er</sup> novembre : prières pour nos défunts au cimetière de Villeneuve de la Raho*



*2 novembre : prières pour nos défunts*

# EGLISE DE FRANCE

## UN RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Monseigneur de Eric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des Evêques de France ainsi que plusieurs associations catholiques ont déposé un référé liberté au Conseil d'État, estimant que le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, porte atteinte à la liberté de culte qui est l'une des libertés fondamentales dans notre pays. En effet, Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort, après consultation de tous les évêques de France réunis en Assemblée plénière ce lundi 2 novembre, estime hors de proportion l'interdiction de célébrer la messe et d'autres sacrements en communauté. Pour les fidèles, ces célébrations sont vitales parce qu'elles sont une rencontre avec le Seigneur et avec leurs frères.

Voici quelques articles pour bien comprendre la situation...

<https://www.famillechretienne.fr/35470/article/2020-11-05/bataille-darguments-au-conseil-detat-pour-lever-linterdiction-des-messes>

<https://fr.aleteia.org/2020/11/05/interdiction-des-messes-une-decision-attendue-avant-le-week-end/>

<https://fr.aleteia.org/2020/11/05/interdiction-des-messes-sur-quels-criteres-le-conseil-detat-va-prendre-sa-decision/>

[https://www.youtube.com/watch?v=jMQkDQXL9WE&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=jMQkDQXL9WE&feature=emb_logo)

<https://youtu.be/95HReZU623o>



# DIOCESE - INFORMATIONS

## UN COMMENTAIRE QUOTIDIEN DE L'ÉVANGILE :

Chaque jour, et durant toute la période du confinement, un prêtre, diacre ou séminariste du diocèse, assure la méditation de l'Évangile de la messe du jour. Il est diffusé par audio ou écrit sur les médias diocésains en ligne.

Retrouver les méditations ici sur le site du diocèse :

[www.perpignan.catholique.fr/solidarite-coronavirus/evangile-du-jour-commentaire](http://www.perpignan.catholique.fr/solidarite-coronavirus/evangile-du-jour-commentaire)



## MESSE DOMINICALE RETRANSMISE SUR YOUTUBE ET FACEBOOK A 10 H 00

Monseigneur Norbert Turini célébrera une messe chaque dimanche à 10 h 00, retransmise en direct sur nos chaînes diocésaines YouTube et Facebook depuis la chapelle Saint-Jean-Paul II ou la cathédrale Saint-Jean-Baptiste. Pour ce nouvel épisode de confinement le service communication du diocèse de Perpignan est à pied d'œuvre pour vous permettre de vivre l'eucharistie depuis chez vous. Pour suivre la messe en direct cliquez sur les liens ci dessous.

[https://www.youtube.com/embed/live\\_stream?channel=UCCM3wrE1LnZf3\\_wczRvQJaQ](https://www.youtube.com/embed/live_stream?channel=UCCM3wrE1LnZf3_wczRvQJaQ)

<https://www.facebook.com/Diocese66>



## LA CONFIRMATION DES ADULTES DES ADULTES

Dimanche 1er Novembre, en la solennité de la Toussaint, Monseigneur Norbert Turini a confirmé une cinquantaine de confirmants (dont 8 de nos paroisses !) dans la Cathédrale Saint Jean Baptiste lors d'une très belle et très émouvante célébration. Tous ont reçu l'Esprit Saint et ont été appelé à répandre la Bonne Nouvelle.

Toutes les photos sur le site :

<http://www.perpignan.catholique.fr/actualites-evenements/11-actualites/674-la-confirmation-des-adultes-derniere-celebration-publique-avant-confinement>

